

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze

Le 11 février

Le conseil municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône),

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Nombre de Conseillers L'an deux mille quinze

En exercice 15 le 11 février

Présents 13 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)

Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2015

Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Michel GELY, Patrice RUBAUD, Éric SCHWARTZ;
Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Jocelyne MARTHINET,
Véronique NOWACZYK (arrivée à 20 h 13), Annie PANEL, Suzanne PERREON

Procuration : M. Didier DAILLY a donné procuration à M. Éric SCHWARTZ

Absents excusés : M. Didier DAILLY, Mme Élyane THOMAS

Secrétaire de séance : Valérie CAULE

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 07 janvier 2015

Le compte rendu du conseil du 07 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des présents soit 13 VOIX POUR (Véronique NOWACZYK n'était pas présente lors du vote de ce premier point).

2/ FINANCES

Compte administratif et compte de gestion 2014 : présentation du compte administratif et du compte de gestion 2014

Section de fonctionnement :

- Recettes nettes 754 318,46 €
- Dépenses nettes..... 709 585,41 €

Soit un solde excédentaire de 44 733,05 €

Section d'investissement :

- Recettes nettes 216 165,62 €
- Dépenses nettes..... 425 736,57 €

Soit un solde déficitaire de 209 570,95 €

Résultat de clôture de l'exercice :

COMPTE DE GESTION / COMPTE DE RÉSULTAT

RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2014
--	--	-----------------------------------	---

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	421 567.37	0.00	-209 570.95	211 996.42
FONCTIONNEMENT	233 714.48	35 000.00	44 733.05	243 447.53
TOTAL	655 281.85	35 000.00	-164 837.90	455 443.95



Après présentation du compte administratif et du compte de gestion, et après avoir communiqué les résultats de l'exercice, monsieur le Maire se retire afin de procéder au vote. À l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 sont approuvés à l'unanimité soit 13 VOIX POUR.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 44 733.05 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 198 714.48 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 243 447.53 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 211 996.39 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -147 521.00 €

AFFECTATION = C =G+H..... 243 447.53 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 200 000.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 43 447.53 €

Les sommes qui seront reportées sur le budget primitif 2015 sera donc de :

- Recettes de fonctionnement en 002 : 43 447,53 €
- Recettes d'investissement en 001 : 211 996,39 €
- Affectation en réserves d'investissement : 200 000,00 €
(compte 1068)

Le conseil municipal, à l'unanimité, soit 14 VOIX POUR, décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessus.

Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose pour l'année 2015 d'augmenter les taux d'imposition et notamment d'augmenter la taxe d'habitation. Le taux retenu pour la taxe d'habitation est de 6,20 % ; les autres taux sont inchangés.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS

- **DÉCIDE** d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 5,77 % à 6,20 %
- **APPLIQUE** désormais pour l'année 2015 les taux suivants :
 - o Taxe d'habitation : 6,20 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,510 %
 - o Taxe foncière sur le non bâti : 31,880 %

3/ Subventions versées aux associations / Personnel communal

Personnel communal

Monsieur le Maire propose de fixer une prime de 100 € à un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi afin que son traitement soit semblable aux agents titulaires qui occupent le même poste. À l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.



Subventions

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ	MONTANTS VOTÉS EN 2015
Association aide à domicile ADHA	1 200.00
Val de Reins Cycliste	100.00
MFR la Palma (2 élèves)	100.00
MFR Saint Laurent de Chamousset (1 élève)	50.00
MFR Balan (1 élève)	50.00
MFR Lamure-sur-Azergues (7000 €)	500.00
MFR Saint Romain (2 élèves)	100.00
AFSEP (Sclérose en plaques)	100.00
BTP CFA Ain (1 élève)	50.00
Centre Léon Bérard	300.00
Association douceur de vivre	150.00
Fanfare de Saint Nizier d'Azergues	350.00
AGIVR	300.00
Docteur clown	100.00
Rased Soutien Scolaire	210.00
Le Renouveau lamurien	500.00
LSA chorale	250.00
Chambre des métiers (4 élèves)	100.00
Resto du cœur	300.00
Association sportive et culturelle de l'école	500.00
ARPA (apprentissage 1 élève)	50.00
Prévention routière	60.00
Majorettes lamuriennes	350.00
ADAVEM	100.00
TOTAL	5 870.00

À l'unanimité, soit **14 VOIX POUR**, le conseil vote le montant des subventions susmentionnées qui seront versées après le vote du budget.



Délibération : Frais de capture

À la suite de la nouvelle convention signée avec la SPA, en date du 07 janvier 2015, et aux vues des changements évoqués sur ladite convention, à savoir que les services de la SPA n'effectuent aucun transport et aucune capture ; ceux-ci étant à la charge de la commune, monsieur le Maire propose de facturer aux propriétaires d'animaux qui seront identifiés, la somme de 200 €.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **14 VOIX POUR**, soit à l'unanimité

- **DÉCIDE** de facturer aux propriétaires d'animaux qui seront identifiés, la somme de 200 €.

4/ Droit de préemption urbain

Vente TRITZ / FAGEOT-LEPINE	Parcelles AC 150, 154 « Le Bourg »	Montant : 83 000,00 €
Vente Cts DESBAT / SCI Berthelier	Parcelles AC 140, 312 « Le Bourg »	Montant : 93 000,00 €

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les deux biens.

5/ Passation du marché de travaux : Contrôle technique et de coordination concernant le projet de construction d'un ascenseur à la Mairie et accessibilité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons missionné plusieurs bureaux de contrôle et coordonnateur de sécurité pour les travaux susmentionnés. Ces organismes nous ont adressé leur proposition conformément au projet présenté par l'architecte chargé du dossier. Quatre cabinets ont été consultés ; seuls trois ont répondu :

- SOCOTEC
- ALPES CONTROLE
- VERITAS
- QUALICONSULT

	SOCOTEC	ALPES CONTROLE	VERITAS	QUALICONSULT
Mission de contrôle technique	1 950 € HT	2 800 € HT	2 400 € HT	Pas de chiffrage
Mission de coordination SPS	1 196 € HT	2 400 € HT	2 000 € HT	

Compte tenu des propositions réceptionnées et après avoir étudié les différentes offres, il en ressort le classement suivant :

- Classement au niveau des coûts :
 - o 1^{ère} place : Société SOCOTEC
 - o 2^{ème} place : Bureau VERITAS
 - o 3^{ème} place : Bureau ALPES CONTRÔLE
- Classement au niveau du contenu du dossier :
 - o 1^{ère} place : Sociétés SOCOTEC et VERITAS : ils ont répondu à toutes les missions
 - o 2^{ème} place : Bureau ALPES CONTRÔLE. En effet, ils n'ont pas répondu à la mission STI (sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **ATTRIBUE** les missions de contrôle technique et de coordination SPS à la société SOCOTEC.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2015.



6/ Délibération : Baptême caserne de gendarmerie

Monsieur le Maire indique que le groupement de gendarmerie en collaboration avec la mairie de Lamure-sur-Azergues souhaitent constituer un dossier en vue du baptême de la caserne.

Désireux d'honorer la mémoire et perpétuer le souvenir de militaires dont le comportement et l'action sont particulièrement méritants, la commune de Lamure-sur-Azergues propose de baptiser la caserne en souvenir du Gendarme Martin, mort pour la France en mai 1945, celui-ci ayant été pris en otage par les Allemands en représailles des actions menées contre l'occupant dans la région. Cette cérémonie se tiendra lors de la commémoration de la Victoire, le 8 mai 2015.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **14 VOIX POUR**, soit à l'unanimité

- **ACCEPTE** de procéder au baptême de la caserne de Gendarmerie de Lamure-sur-Azergues en mémoire du Gendarme MARTIN.

7/ Conventions et devis divers

Convention CSOL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention avec l'association du centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais afin de subvenir aux oiseaux en détresse. La commune s'engage à verser une subvention de 0,10 € par habitant, soit pour l'année 2015, la somme de 111,60 € (population totale au 1^{er} janvier 2015 : 1 116 habitants).

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** de renouveler la convention 2015 pour la prise en charge de l'avifaune sauvage en détresse.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2015 – imputation 6288.

Convention avec le Syder – Conseil en Énergie partagé (CEP)

Le maire expose au conseil municipal que, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés à différents échelons de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le SYDER, Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône, s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

En partenariat avec l'ADEME, et à la demande de trois territoires rhodaniens dont le Beaujolais Vert étroitement associés au montage du projet, le SYDER a ainsi mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des communes qui en font la demande. Il s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Les communes qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Le maire présente les différents points de la convention proposée.

Vu la délibération n° CS-2014-082 du comité syndical du 04 novembre 2014, portant approbation de la convention d'intervention du service de Conseil en Énergie Partagé du SYDER au bénéfice des communes membres du Syndicat,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire appel au SYDER pour bénéficier d'un service de conseil en énergie formalisé et structuré,



Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par **14 VOIX POUR**, soit à l'unanimité

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de Conseil en Énergie Partagé, telle que proposée par le SYDER.

Par ailleurs, il est nécessaire de désigner des agents et élus :

- ↓ Un élu référent qui sera l'interlocuteur du conseiller CEP, visite des bâtiments etc... : Michel GELY
- ↓ Un agent administratif qui sera chargé de transmettre les factures d'énergie et d'eau : Marie-Pierre PHALIPAUD
- ↓ Un agent technique ayant une bonne connaissance des bâtiments communaux, qui sera chargé d'accompagner le conseiller lors des visites sur site : Laurent DUMAS.

Mise à disposition du personnel communal voirie – convention avec la COR dans le cadre de l'entretien de la voirie communautaire

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition du personnel communal évoquée lors du conseil municipal du 07 janvier dernier. Le dossier a été soumis au centre de gestion afin que le comité technique émette un avis sur ledit projet. Il rappelle la dotation de compensation des dépenses d'entretien de la voirie communautaire pour la commune de Lamure-sur-Azergues qui s'élève à 19 149,60 €.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 janvier 2015 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien exerce la compétence voirie depuis le 1^{er} janvier 2014, l'intérêt communautaire en matière de voirie ayant été défini par délibération du Conseil de la COR en date du 20/10/2014.

L'exercice de cette compétence partagée nécessite la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes du personnel chargé de l'entretien de la voirie communautaire sur le périmètre des 36 communes membres.

À cet égard, une convention de mise à disposition du personnel communal formalisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de ces agents au bénéfice de la voirie communautaire, et du remboursement des dépenses afférentes est proposée au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'approuver le principe de mise à disposition à la COR du personnel affecté à la voirie déclarée d'intérêt communautaire ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Bibliothèque

Une conteuse devrait intervenir prochainement. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une participation de 250.00 € (délibération).

Devis

Acquisition de tables et chaises pour la salle des fêtes. Une demande de devis est établie pour :

- 100 chaises « Hélène »
- 15 tables de 1.83 m de long
- 15 tables de 1.52 m de long
- Chariots appropriés
- Vitrine sur pied double face à la demande de l'office du tourisme
- Podium de 48 m² + garde-corps (afin de remplacer celui que nous détenons qui est vétuste) – À l'étude.

Installation d'une aire de jeux à proximité du bike-park pour un montant de 16 500 € (pose + gravier).



8/ SYDER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des charges dues au Syder au titre de l'année 2015. Bilan provisoire. Le montant des charges sont de 39 216,00 € pour l'année 2015 (à titre indicatif, elles s'élevaient à 45 477,61 € pour l'année 2014).

Lorsque les montants seront validés, la collectivité aura à se prononcer sur le mode de financement. En effet, jusqu'à présent les charges dues au Syder étaient budgétisées. Monsieur le Maire demande de revoir notre position afin d'en fiscaliser une partie. Le conseil municipal serait favorable à la fiscalisation d'une partie des charges (environ 15 000 €). La décision sera entérinée lors du prochain conseil municipal.

Produits des Taxes principales pour la commune :

Taxe d'habitation.....	67 196 €
Taxe d'habitation sur locaux vacants.....	1 843 €
Taxe sur le Foncier bâti.....	128 840 €
Foncier non bâti.....	8 601 €

8/ Stade

Rencontre avec le bureau d'études A2C à Cercié et certains conseillers. Monsieur le maire explique que les travaux de rénovation du stade nécessitent la suppression de la petite voie qui longe ce dernier. Le coût estimatif est de 558 720 € HT.

Un devis est présenté pour l'entretien du stade de la société Synergie Sports. Le montant s'élève à 5 652.00 € TTC (soit HT 4 710.00 €) + la sous-traitance de certains travaux d'entretien confiés à monsieur H. Rampon. Le devis est accepté.

Syder : maintenance de l'éclairage public – terrain de football : coût de l'opération : 10 509 €. En attente, cette question sera à reconsidérer en fonction des travaux.

8/ Questions et informations diverses

- a) Distribution d'une lettre d'information de l'association des maires de France sur la suppression des communes. En résumé et par exemple, nous serions le hameau de la COR !
- b) Distribution d'une note relative présentant quelques chiffres sur la ruralité : Par exemple :
 - o Démographie : 21,5 millions d'hab pour les communes rurales (- 3 500 habitants)
33,2 % la part dans la population nationale (les communes y sont en général de plus de 3 500 hab et Corse comprise) sur les 64,8 millions d'hab population totale en France.
 - o Dotations communales : 64 € la somme versée par habitant au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de base aux communes
128 € pour les villes.
- c) Rappel du Préfet pour apposer sur la façade des écoles et établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat la devise de la République. En ce qui concerne la mairie de Lamure-sur-Azergues, il a été décidé d'apposer la devise de la République sur le mur du préau de l'école.
- d) Synthèse de l'OPAC : 4 nouveaux locataires ont été accueillis. Il y a :
 - o 8 demandes en attente
 - o 3 locataires ayant bénéficié d'une mutation
 - o 5 locataires ayant quitté la commune.
- e) Approbation du règlement intérieur relatif à l'accueil de loisirs associé à l'école de Lamure-sur-Azergues (Ateliers rythmes scolaires) : Approuvé à l'unanimité (prise d'une délibération).
- f) Point sur les différentes réunions relatives à la ligne SNCF Paray-le-Monial / Lyon : forte mobilisation des élus
 - o Jusqu'à la fin de l'hiver, il y aura toujours un agent présent à la gare de Lamure-sur-Azergues ; à confirmer sur le long terme.
 - o Avoir une sécurisation des horaires sur plusieurs années pour les usagers.
 - o La modification des horaires qui avait été évoquée est suspendue.
 - o Une enveloppe financière doit être envisagée par la Région afin de prévoir les travaux de rénovation et d'entretien de la ligne.



g) Tableau des permanences aux élections départementales du dimanche 22 mars – 1^{er} tour

08 h 00 / 10 h 00	10 h 00 / 12 h 00	12 h 00 / 14 h 00	14 h 00 / 16 h 00	16 h 00 / 18 h 00
P. RUBAUD	AM JEANDEMANGE	M. GELY	A. PANEL	E. SCHWARTZ
V. CAULE	J. MARTHINET	D. DAILLY	F. CORNET	B. ROSSIER
G. BAYLE	V. NOWACZYK	S. PERREON	G. GERMAIN	E. THOMAS

Table de dépouillement : 3 personnes du conseil minimum.

Comptage : Jean-Philippe REGNAT – Jean-Claude SANTAILLER – Geneviève et Roger DUFOUR.

Secrétariat : Marie-Pierre PHALIPAUD.

Gilles BAYLE est chargé de passer en mairie samedi matin pour récupérer la clef de la salle du conseil.

Tableau des permanences aux élections départementales du dimanche 29 mars – 2^{ème} tour

08 h 00 / 10 h 00	10 h 00 / 12 h 00	12 h 00 / 14 h 00	14 h 00 / 16 h 00	16 h 00 / 18 h 00
F. CORNET	P. RUBAUD	V. CAULE	A. PANEL	E. SCHWARTZ
G. BAYLE	M. GELY	AM JEANDEMANGE	D. DAILLY	B. ROSSIER
S. PERREON	G. GERMAIN	J. MARTHINET	E. SCHWARTZ	E. THOMAS

Table de dépouillement : 3 personnes du conseil minimum.

Comptage : Jean-Philippe REGNAT – Jean-Claude SANTAILLER – Geneviève et Roger DUFOUR.

Secrétariat : Marie-Pierre PHALIPAUD.

Gilles BAYLE est chargé de passer en mairie samedi matin pour récupérer la clef de la salle du conseil.

h) Dates à retenir :

- o Réunion avec la population pour le Jumelage : le 27/03/2015 à 20 h 00 au Mille-Club
- o Réunion publique le 18 mars 2015 à 18 h 30 pour les élections cantonales (salle du conseil)
- o Réunion relative à la préparation du budget le 09/03/2015 à 18 h 00
- o Réunion du CCAS le 25/03/2015 à 18 h 00
- o Réunion du conseil municipal le 25/03/2015 à 20 h 00

Séance levée à 00 H 15.

Le secrétaire de séance
Valérie CAULE



Le Maire
Bernard ROSSIER

